



SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE VEVEY ET ENVIRONS  
Case Postale 1105 - 1800 Vevey - [www.sic-vevey-riviera.ch](http://www.sic-vevey-riviera.ch)

**Fédération Patronale Vaudoise**  
**M. Jean-Marc Beyeler**  
**Case Postale 1215**  
**1001 Lausanne**

Vevey, le 24 avril 2014

Loi fédérale sur les heures d'ouverture des magasins (LOMag) – Mise en œuvre de la motion Lombardi  
"Forces du franc – Harmonisation partielle des heures d'ouverture des magasins" –

*Procédure de consultation*

Cher Monsieur,

C'est avec quelque retard que nous répondons à votre procédure de consultation. Nous vous remercions de votre compréhension et espérons que notre courrier pourra encore être pris en compte.

Pour de multiples raisons, nous vous informons que nous adhérons aux arguments de la motion Lombardi et, par conséquent, nous apprécierions que votre Fédération puisse la soutenir.

Permettez-nous simplement d'évoquer le fait que, depuis de très nombreuses années, notre groupement est intervenu auprès des autorités veveysanes afin de faire évoluer les jours et ouvertures des commerces vers une plus grande libéralisation. Ce dossier a fait régulièrement débat tant auprès du conseil communal de Vevey qu'auprès de l'association intercommunale de la Riviera. Des séances de travail sur ce thème ont été régulièrement tenues. En outre, la signature d'une CCT entre la SIC Vevey et environs et le syndicat Unia a été à l'étude en 2011-2012 encore. Toutes ces démarches n'ont pu aboutir, pour divers motifs.

Avec la motion Lombardi, nous obtiendrions une part des modifications que nous souhaitons, vous l'avez compris, depuis des années, et plus encore depuis l'avènement du franc fort.

Nous demeurons volontiers à votre disposition si des renseignements complémentaires devaient s'avérer utiles.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Cher Monsieur, nos meilleures salutations.

Henri-Louis Moret  
Président

Bernard Rudin  
Grandes surfaces